

BULLETIN FÉDÉRAL

Fédération

SANTÉ
ACTION SOCIALE



Infos actualités fédérales
sur site Internet : www.sante.cgt.fr
E-mail : com@sante.cgt.fr

2018/07

Jeudi 5 avril 2018

NUMÉRO



Pour une CGT efficace et porteuse de progrès social !

Le congrès de notre Fédération de la Santé et de l'Action Sociale, celui de tous nos syndicats, celui de toutes/tous nos syndiqué.e.s, se tiendra du 28 mai au 1^{er} juin 2018.

Parce que c'est un moment important de la vie démocratique, il nous faut avoir l'ambition qu'il soit largement partagé en donnant la parole au plus grand nombre de syndiqué.e.s.

Le congrès doit nous mettre en ordre de marche et impulser une dynamique pour être plus efficaces à défendre les salarié.e.s et porter avec eux leurs revendications.

Dans une période particulièrement hostile, de doute, d'attaques massives, nous avons l'ambition de « réussir » notre congrès, d'avoir des échanges contradictoires et constructifs pour nous projeter, pour être plus utiles, plus efficaces, plus représentatifs des salarié.e.s.

Les orientations que nous voterons lors de ce 12^{ème} congrès doivent nous aider à gagner en efficacité et à ouvrir la voie au progrès social. Notre histoire nous permet d'affirmer que rien n'est définitif et que lorsque les salarié.e.s se rassemblent et prennent conscience de leur force, nous avançons en gagnant de nouveaux droits sociaux.



SOMMAIRE

- ✓ Modifications statutaires de la Fédération p.2
- ✓ Présentation du document d'orientation fédéral p.3
- ✓ Proposition d'amendement au document d'orientation fédéral PV de réunion p.4



N° 2018/07 - Jeudi 5 avril 2018

Fédération Santé
Action Sociale

263, rue de Paris - case 538 -
93515 Montreuil CEDEX

Directrice de Publication :
Amélie VASSIVIÈRE

Imprimé par nos soins

Périodicité : bimensuelle

N° commission paritaire : 0919 5 06 134

MODIFICATIONS STATUTAIRES DE LA FÉDÉRATION

➔ **INFORMATIONS AUX SYNDICATS EN COMPLÉMENT DES INFORMATIONS PRÉSENTES DANS LE DOCUMENT DU CONGRÈS FÉDÉRAL SUR LES STATUTS FÉDÉRAUX.**

Vous trouverez dans cet article le détail des modalités de votes indicatifs et statutaires qui seront soumises au congrès avec les délégués.

Le CNF a validé que les différents votes indicatifs se feront à main levée au 2/3, la validation définitive des modifications des statuts sera soumise à un vote par mandat au 2/3.

Les votes indicatifs éclaireront le congrès et la commission de l'accord ou non des différents changements proposés.

Dès l'ouverture de la séance, des votes indicatifs sur les sujets concernant l'ensemble du texte seront soumis au congrès :

- Un vote sur le choix de l'écriture inclusive,
- Un vote sur l'uniformisation du nom de la Fédération dans l'ensemble des statuts « Fédération CGT de la Santé et de l'Action Sociale »,
- Un vote sur la suppression d'un maximum d'acronymes.

Après la présentation des articles et des débats qui suivront, le congrès votera à titre indicatif les articles soumis à discussion.

Ces votes porteront sur chaque article y compris le préambule, excepté les articles 3 et 5 qui ne comportent pas de modifications autres que celles qui sont transversales.

À la fin des débats, un vote sur mandat sur l'ensemble du texte des statuts modifiés aura lieu par les délégué.e.s porteur.euse.s de voix. Celui-ci doit recueillir les 2/3 des voix pour être retenu.

PRÉSENTATION DU DOCUMENT D'ORIENTATION FÉDÉRAL



1. RAPPEL DE LA DÉMARCHE DE RÉDACTION

- La commission s'est réunie une fois / semaine depuis la rentrée de septembre, avec validation des travaux par la CEF,
- La commission a été composée en septembre 2017 après validation par la CEF d'août 2017 et du CNF de septembre 2017,
- Des débats préparatoires ont été amorcés de novembre à janvier sur la base des fiches-débats.

La rédaction finale du document d'orientation a suivi plusieurs axes :

- Le format du document d'orientation fédéral :
 - ▶ Rédaction suivant le même volume que le document d'orientation du XI^{ème} congrès.
- Les choix de présentation du document d'orientation fédéral :
 - ▶ Englober les documents fédéraux (congrès d'Unions fédérales, orientations déjà connues comme CCUE, GPSAS...) mais ne pas tout reprendre,
 - ▶ Permettre de poser un cadre d'analyse,
 - ▶ Partir de l'actualité mais qui se place sur une perspective de 3 ans.

2. LE DÉPÔT DES AMENDEMENTS

- Date limite de dépôt des amendements : **vendredi 27 avril 2018**, mais compte tenu du contexte de luttes annoncées, **nous les accepterons jusqu'au 11 mai**,
- Dans la mesure des disponibilités, ne pas hésiter à nous solliciter pour venir présenter le document d'orientation,
- Les amendements peuvent être portés sur l'ensemble du document d'orientation,
- Les amendements seront acceptés uniquement pour les syndicats à jour des cotisations (pas des sections, d'USD ou d'UF),
- Lors de la proposition des amendements, une explication est demandée pour permettre à la commission de bien comprendre la nature et le motif de l'amendement.

3. LE DOCUMENT D'ORIENTATION DANS LE CONGRÈS

- Un travail préparatoire d'organisation des amendements sera fait par la commission avant le congrès pour tenir compte du temps imparti lors du congrès,
- La remise d'un exemplaire de tous les amendements reçus sera disponible à l'ouverture du congrès,
- La commission du congrès passera en revue l'ensemble des amendements (possibilités de sous-groupes en fonction de la quantité à gérer),
- Vote du document d'orientation : un vote à main levée sera effectué sur chaque partie présentée par la commission (avec si besoin des votes sur les amendements non retenus) ainsi qu'un vote par mandat sur la totalité du document.

ADRESSE POSTALE OÙ RENVoyer LES AMENDEMENTS :

Fédération CGT Santé et Action Sociale « Commission du document d'orientation »

263 rue de Paris - Case 538 - 93515 Montreuil CEDEX

Adresse mail : revendic@sante.cgt.fr



**PROPOSITION D'AMENDEMENT
AU DOCUMENT D'ORIENTATION FÉDÉRAL
PROCÈS-VERBAL DE RÉUNION**

Le syndicat

Adresse mail du syndicat :@.....

Téléphone du secrétaire :

(Code CoGéTise :)

Réuni le :

Nombre de participant.e.s :

Amendement n° :

Attention : un seul amendement par fiche

Partie N° / Paragraphe n°

Texte initial :

.....
.....
.....

Proposition de rédaction :

.....
.....
.....

Explications :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Fait à Le / /

**Signature secrétaire de séance
et/ou tampon du syndicat :**